

REGLEMENT DES COURS VACANCES SCOLAIRES

OBJET

Ce document précise les conditions d'organisation et de fonctionnement des cours mis en place au Parc aquatique AQUASUD Pays Bigouden.

INSCRIPTIONS

Cours Enfants : Stage d'une semaine du lundi au vendredi

Cours Aquagym et Aquabike : Le choix des séances est libre et l'inscription se fait en fonction des places disponibles.

Les dates doivent être choisies lors de l'inscription

Le tarif applicable est celui en vigueur au moment de l'inscription.

Aucun remboursement ou dédommagement ne pourront avoir lieu pour quelque motif que ce soit.

L'inscription sera validée dès que toutes les pièces à joindre au dossier seront communiquées :

- La feuille d'inscription remplie, datée et signée (acceptation du présent règlement)
- 1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse si vous vous inscrivez par courrier
- Le paiement

ORGANISATION

L'équipe d'encadrement est composée d'intervenants diplômés d'Etat.

Chaque éducateur sportif élabore un projet fixant les objectifs et le déroulement des cycles d'enseignement.

ACCUEIL - RESPONSABILITE – COMPORTEMENT

Chaque participant certifie être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités en piscine et d'une assurance en responsabilité civile le couvrant pour les activités sportives

Chaque participant devra être **muni à chaque séance de sa carte magnétique grise** et devra la passer dans le tourniquet à l'entrée et à la sortie.

Il devra se présenter à l'accueil afin qu'un pointage soit effectué.

Pour les enfants :

Le responsable du participant doit présenter l'enfant à l'agent d'accueil 15 minutes avant le début de la séance, dans le hall de la piscine. Ce responsable devra **s'assurer de la prise en charge de l'enfant avant de le laisser sur le site.** Un pointage sera effectué. Tout participant en retard de plus de 10 minutes pourra être refusé et restera sous la responsabilité de la personne qui l'accompagne

La prise en charge, des enfants s'arrête dix minutes après la fin de séance.

A la fin de la séance, l'enfant devra obligatoirement regagner les vestiaires collectifs puis le hall d'entrée où il sera remis à son responsable.

Chaque participant devra respecter :

- Les autres participants
- Les éducateurs sportifs et le personnel d'AQUASUD
- Le règlement de l'établissement
- Le matériel et les équipements
- Les horaires de cours